

CATALOGUE

des Formations



2025



Supplément n° 1 de La Chasse
en Nivernais n° 97
Décembre 2024



Le mot du
Président de
la Commission

Voici la nouvelle édition du catalogue des formations. Votre Fédération n'a de cesse d'agir en matière de sécurité, d'information, de sensibilisation, de formation des chasseurs et de rappel de la réglementation.

Ce catalogue annuel n'est plus nouveau pour vous et vous y retrouverez tout ce qui est nécessaire concernant les formations obligatoires tout comme celles qui peuvent vous intéresser plus particulièrement. Nous sommes bien entendu à votre écoute dans ces domaines tout comme nous sommes preneurs d'idées nouvelles concernant notamment les améliorations qu'il vous semble bon d'apporter.

La participation concernant la formation décennale obligatoire ne donnant pas satisfaction dans sa forme précédente, vous avez, maintenant, après prise de contact avec la Fédération, la possibilité d'effectuer cette démarche en ligne. N'oubliez pas qu'à partir de 2031 vous ne pourrez plus valider votre permis si vous n'avez pas effectué cette remise à niveau.

Vous pouvez compter, dans ces actions, sur des formateurs compétents et motivés. Comme d'habitude nous vous donnons rendez-vous sur le terrain ou à la Fédération ; nous vous y retrouverons avec le plus grand plaisir.

Guy ROBLIN

CALENDRIER DES FORMATIONS 2025

N°	Formations	Dates	Pages
1	Permis de chasser	Voir P 5	4 - 5
2	Chasse accompagnée	19/07/2025	6
3	Piégeage	22/03/2025 et 29/03/2025	7
4	Sécurité décennale obligatoire	Voir page 8	8
5	Responsable/chef de battue et chef de ligne	21/06/2025	9
6	Gardes particuliers	du 30/06/2025 au 03/07/2025	12 - 13
7	Hygiène et pathologie du gibier	07/06/2025	14
8	Tir d'été à l'approche ou à l'affût	17/05/2025	15
9	Régulation des corvidés	22/02/2025	16
10	Élevage de faisandeaux et perdreaux sous poule naine	03/05/2025	16
11	Chasse à l'arc	17/05/2025 ou 06/09/2025	17
12	Création de nichoirs	15/03/2025	18
13	Recherche du grand gibier blessé	12/07/2025	18
14	Brevet grand gibier	Voir page 19	19

Les formations **en gras** dans le tableau correspondent aux formations dont l'État nous délègue la charge.
Pour les formations Piégeage et Élevage de faisandeaux et perdreaux sous poule naine, la caution est de 50 €.
Si une formation (ou des formations) vous intéresse(nt), reportez-vous aux pages 10 et 11.

GÉNÉRALITÉS

INSCRIPTIONS AUX FORMATIONS

Si une formation (ou des formations) vous intéresse(nt), dégrafez le bulletin d'inscription en pages centrales, et renvoyez-le au siège de la Fédération (sauf pour une inscription au permis de chasser où vous devez vous reporter à la page 5 et au paragraphe inscription). Vous recevrez une convocation à ladite formation. (Catalogue disponible sur notre site internet : www.chasse-nature-58.com).

Inscrivez-vous assez rapidement pour être sûr d'avoir une place.



CIRCULATION DU CATALOGUE DES FORMATIONS

Pour sa seizième année d'existence, le catalogue des formations est envoyé avec le journal *La Chasse en Nivernais* (supplément n° 1). Il est aussi distribué à diverses occasions. Nous souhaitons qu'un maximum de chasseurs prenne connaissance de ce catalogue. Merci de le faire circuler autour de vous.

CONDITIONS D'ACCÈS

Les formations sont dispensées par la Fédération Départementale des Chasseurs de la Nièvre. Plusieurs formations sont animées en partenariat avec l'OFB, les associations départementales de chasse spécialisée, la Fédération de pêche et les sapeurs pompiers.

Formation et examen pour femmes enceintes :

Suite à la décision de la commission nationale de l'examen du permis de chasser (Art 2 - 3ème alinéa de l'arrêté du 7 octobre 2013 relatif aux modalités de l'examen pour la délivrance du permis de chasser) et pour leur propre sécurité, les femmes enceintes ne peuvent pas se présenter à la formation et à l'examen du permis de chasser.»



1 - PERMIS DE CHASSER



Objectif : obtenir son permis de chasser.

Public : toute personne intéressée. Formation et examen à partir de 15 ans, permis délivré par l'OFB à 16 ans révolus.

PROGRAMME

1er rendez-vous : Formation initiale (FDC 58)

- 8 h 00 : Accueil des candidats, émargement.
- 8 h 15 : Présentation du permis de chasser et de l'examen pratique.
- 9 h 00 : Présentation des documents pour chasser, du système fédéral et des armes/munitions.
- 10 h 00 : Pause.
- 10 h 10 : Présentation des notions de sécurité, vidéo de la partie pratique, examen blanc.
- 12 h 00 : Repas.
- 13 h 00 : Démonstration du parcours pratique et initiation à la manipulation des armes + atelier « chasse en battue ».
- 17 h 00 : Fin de la journée de formation.

2ème rendez-vous : Formation pratique 1 (FDC 58)

- Un groupe le matin et un groupe l'après-midi sur le terrain de formation.
- 7 h 50 ou 13 h 20 : Accueil des candidats, émargement.
- 8 h 00 ou 13 h 30 : Mise en pratique pour les candidats, **3 fois le parcours en individuel dont un type examen (qui déterminera, en fonction du résultat et de votre travail personnel, la présentation ou non à l'examen).**
- 12 h 00 ou 17 h 30 : Fin de la demi-journée de formation.

3ème rendez-vous : Formation pratique 2 (FDC 58)

- Un groupe le matin et un groupe l'après-midi sur le terrain de formation.
- 7 h 50 ou 13 h 20 : Accueil des candidats, émargement, point sur les convocations à l'examen.
- 8 h 00 ou 13 h 30 : 2 tours individuels par candidat, dont un en simulation d'examen.
- 12 h 00 ou 17 h 30 : Fin de la demi-journée de formation

4ème rendez-vous : Examen du permis de chasser (OFB)

- Convocations par heure sur plusieurs jours :
 - Les jours et horaires de l'examen sont imposés par les services de l'OFB et les convocations sont elles aussi adressées par l'OFB.
 - La durée de l'examen est d'environ 45 minutes.
 - L'examen du permis de chasser : une partie pratique sur 21 points et une partie théorique sur 10 points, qui comprend une question éliminatoire.
- Vous obtenez votre permis de chasser si votre note est supérieure ou égale à 25/31 et si vous avez bien répondu à la question éliminatoire. Les formations et examen du permis de chasser ne vous apprennent pas à chasser, mais à ne pas être dangereux avec une arme de chasse. C'est ce dernier critère qui est noté à l'examen.

! Le permis de chasser est obtenu après la réussite à un examen d'État.
• Pour obtenir cet examen, le candidat doit obligatoirement, en plus des formations obligatoires, fournir un travail personnel tant sur la partie théorique que sur la partie pratique qui sera déterminant pour la présentation ou non à l'examen

CALENDRIER

Dates : 6 sessions par an (de janvier à décembre).

Durée : une session s'étend sur une durée d'environ 1 mois et demi.

	Formation initiale (obligatoire)	Formation pratique 1 (obligatoire)	Formation pratique 2 (obligatoire)	Examen
Durée	1 journée	½ journée	½ journée	Environ 45 minutes
SESSION 1	Samedi 11 janvier 2025	Du mercredi 29/01/25 au samedi 01/02/25	Du jeudi 20/02/25 au samedi 22/02/25	Du mardi 25/02/2025 au vendredi 28/02/2025
SESSION 2	Samedi 8 mars 2025	Du mercredi 19/03/25 au samedi 22/03/25	Du jeudi 10/04/25 au samedi 12/04/25	Du mardi 15/04/2025 au vendredi 18/04/2025
SESSION 3	Samedi 19 avril 2025	Du mercredi 21/05/25 au samedi 24/05/25	Du jeudi 12/06/25 au samedi 14/06/25	Du mardi 17/06/2025 au vendredi 20/06/2025
SESSION 4	Samedi 12 juillet 2025	Du mardi 29/07/25 au vendredi 01/08/25	Du jeudi 28/08/25 au samedi 30/08/25	Du mardi 02/09/2025 au vendredi 05/09/2025
SESSION 5	Samedi 6 septembre 2025	Du mercredi 24/09/25 au samedi 27/09/25	Du jeudi 16/10/25 au samedi 18/10/25	Du lundi 20/10/2025 au jeudi 23/10/2025
SESSION 6	Samedi 8 novembre 2025	Du mercredi 12/11/25 au samedi 15/11/25	Du jeudi 27/11/25 au samedi 29/11/25	Du lundi 01/12/2025 au jeudi 04/12/2025

Inscription :

Les candidats doivent désormais passer par le site <https://permischasser.ofb.fr/> pour s'inscrire à l'examen du permis de chasser.

Après votre inscription en ligne, vous devrez télécharger et imprimer le Cerfa pré-rempli, faire signer par votre médecin le certificat médical se trouvant au dos de celui-ci puis nous renvoyer le dossier papier original avec l'ensemble des pièces demandées.

Un chèque de caution de 100 € sera à joindre avec le reste du dossier (restitué le jour de la validation annuelle du permis de chasser)

Votre inscription sera validée seulement après réception du dossier papier COMPLET. Merci de respecter les dates limite de réception des dossiers papiers. Vous trouverez toutes les informations sur notre site internet www.chasse-nature-58.com dans la rubrique « Permis de chasser ».

Besoins particuliers :

Se présenter avec :

- une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport),
- sa convocation aux formations et à l'examen,
- une tenue adaptée (formations initiale et pratique).



Contact à la FDC 58 : Élodie BAUVILLER (Secrétaire) 03.86.36.93.16

2 - CHASSE ACCOMPAGNÉE



Objectif : découvrir la chasse par le biais de la chasse accompagnée (formation obligatoire pour les candidats et les accompagnateurs).

Public : toute personne à partir de 14 ans et 6 mois, attestation délivrée à partir de 15 ans révolus.

PROGRAMME

8 h 00 ou 13 h 30 : Accueil des candidats et accompagnateurs.

8 h 05 ou 13 h 35 : Composition des groupes et présentation des fondamentaux.

8 h 45 ou 14 h 15 : Démonstration.

9 h 15 ou 14 h 45 : Mise en situation des candidats et accompagnateurs.

12 h 00 ou 17 h 30 : Partie administrative et attestation de participation.

Nombre de places : 15 candidats / demi-journée.

Date : samedi 19 juillet 2025.

Inscription :

- soit directement auprès de la FDC 58,

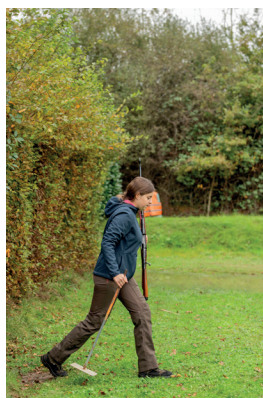
- soit en téléchargeant le formulaire via le menu «Réglementation», rubrique «Formulaires» puis «Formations» sur www.chasse-nature-58.com,

- soit par envoi du bulletin d'inscription détachable en page centrale de ce catalogue.

Votre inscription ne sera effective qu'après retour, au siège de la Fédération des Chasseurs de la Nièvre, de l'imprimé CERFA accompagné de l'ensemble des pièces justificatives.

Besoins particuliers :

Convocation, pièce d'identité avec photographie. La présence des accompagnateurs est obligatoire. Prévoir une tenue adaptée.



Contact à la FDC 58 : Secrétariat 03.86.36.93.16

3 - PIÈGEAGE



Objectif : former des piégeurs agréés conformément à l'arrêté ministériel du 29 janvier 2007.

Public : personnes de 16 ans au moins désirant piéger. Formation possible dès 15 ans, l'agrément sera délivré à 16 ans révolus.

PROGRAMME

La formation obligatoire est dispensée sur deux samedis.

1er samedi

8 h 00 : Accueil des participants et présentation de la formation.

8 h 15 : Législation relative aux techniques de piégeage.

12 h 00 : Repas.

13 h 30 – 17 h 30 : Biologie et connaissance des espèces.

2ème samedi

8 h 00 : Pratique (manipulation des pièges).

12 h 00 : Repas.

13 h 30 – 17 h 30 : Application puis contrôle des connaissances.

Nombre de places : 40 candidats par formation.

Dates : 1 session est programmée (soit 2 jours de formation).

> les samedi 22 et 29 mars 2025.

Inscription :

- soit directement auprès de la FDC 58,

- soit en téléchargeant le bulletin d'inscription via notre site internet : www.chasse-nature-58.com dans la rubrique « Formulaires »,

- soit par envoi du bulletin d'inscription détachable en page centrale de ce catalogue.

Joindre un chèque de caution de 50 € à l'ordre de la FDC 58 qui vous sera rendu le jour de la formation.

Besoins particuliers :

Convocation, pièce d'identité avec photographie. Prévoir une tenue adaptée. Possibilité de déjeuner sur place en apportant son panier-repas (les renseignements vous seront communiqués avec la convocation). Vente de matériel de piégeage à prix coûtant.



Contact à la FDC 58 : Secrétariat 03.86.36.93.16

4 - SÉCURITÉ DÉCENNALE OBLIGATOIRE

Objectif : remise à niveau sur les règles élémentaires de sécurité à la chasse

Public : **OBLIGATOIRE** pour tous les chasseurs nivernais, avant 2030

PROGRAMME

Ce programme est établi conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 5 octobre 2021.

- > **Module 1 :** objectifs et enjeux de cette formation, bilan des accidents de la dernière saison
- > **Module 2 :** reconstitution d'accidents réels via Cinématir et explications
- > **Module 3 :** consignes de sécurité, prévenir les risques et accidents
- > **Module 4 :** le réseau fédéral, préconisations et obligations du SDGC de la Nièvre

Lieu : Siège de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Nièvre.

Nombre de places : 40 personnes.

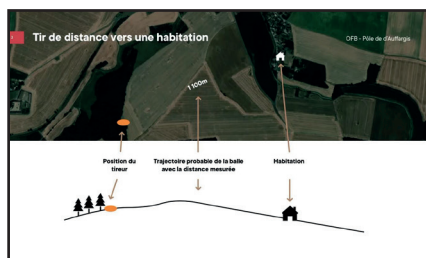
Inscription :

- soit directement auprès de la FDC 58,
- soit en téléchargeant le formulaire via le menu «Réglementation», rubrique «Formulaires» puis «Formations» sur www.chasse-nature-58.com

CALENDRIER

- Mercredi 15 janvier 2025 de 17 h 30 à 21 h
- Mercredi 26 mars 2025 de 17 h 30 à 21 h
- Mercredi 21 mai 2025 de 17 h 30 à 21 h
- Samedi 7 juin 2025 de 13 h 30 à 17 h
- Samedi 26 juillet 2025 de 9 h 00 à 12 h 30
- Samedi 26 juillet 2025 de 13 h 30 à 17 h
- Mercredi 10 septembre 2025 de 17 h 30 à 21 h
- Mercredi 5 novembre 2025 de 17 h 30 à 21 h

Face à la baisse du nombre d'inscriptions en présentiel, la formation est désormais ouverte en distanciel. Afin d'obtenir votre lien de connexion, merci de nous faire parvenir un mail (fdc@chasse-nature-58.com) avec vos coordonnées. Vous recevrez un lien, valable 3 mois.



@ Contact à la FDC 58 : Romane BOISMENU :
03.86.36.33.37 ou 06.76.93.51.40

5 - RESPONSABLE / CHEF DE BATTUE ET CHEFS DE LIGNE



Objectif : former, sensibiliser à la sécurité à la chasse.

Public : responsables de chasse et chefs de lignes des CTL 1 ; 2 ; 8 et 9 en priorité. Les autres territoires de chasse seront les bienvenus.

PROGRAMME

8 h 30 : Accueil des participants, présentation de la journée, projection d'un film sur la sécurité.

9 h 20 - 12 h 00 : Statistiques accidents, législation, réglementation.

13 h 30 - 17 h 10 : Mise en situation sur le terrain du responsable de battue et de ses chefs de lignes (rond du matin, consignes de sécurité, prélèvement de la journée, etc.) et échanges entre les participants et intervention SDIS 58 module d'une heure «Secours à la personne en contexte d'action de chasse».

Lieu : sur un territoire de chasse choisi sur les CTL 1 ; 2 ; 8 et 9 (communiqué ultérieurement).

Nombre de places : 45 personnes.

Date : samedi 21 juin 2025.

Inscription :

- soit directement auprès de la FDC 58,
- soit en téléchargeant le bulletin d'inscription via notre site internet : www.chasse-nature-58.com dans la rubrique « Formulaires »,
- soit par envoi du bulletin d'inscription détachable en page centrale de ce catalogue.



@ Contact à la FDC 58 : Secrétariat 03.86.36.93.16

BULLETIN D'INSCRIPTION POUR LES FORMATIONS 2025 (DÉTACHABLE)

NOM : _____
 Prénom : _____
 Adresse : _____
 Code postal : _____
 COMMUNE : _____

Date de naissance : _____
 Numéro de téléphone : _____
 Adresse e-mail : _____

Cochez la (ou les) formation(s) qui vous intéresse(nt)

N° FORMATIONS	COÛT	DOCUMENT(S) À JOINDRE AU BULLETIN	DATES	✓
1 Permis de chasser	Voir cerfa Joindre un chèque de caution de 100 € à l'ordre de la FDC 58.	L'inscription n'est pas possible via ce bulletin, se référer au paragraphe inscription de la page 5	Voir P 5	
2 Chasse accompagnée	Offert	Cerfa	19/07/2025	
3 Piégeage	Offert, joindre un chèque de caution de 50 € à l'ordre de la FDC 58.	Copie de pièce d'identité et autorisation parentale pour les mineurs	22/03/2025 et 29/03/2025	
4 Sécurité décennale obligatoire	Offert		Voir P 8	
5 Responsable/chef de battue et chef de ligne	Offert		21/06/2025	
6 Gardes particuliers	Offert	Formulaire sur site FDC 58	Du 30/06 au 03/07/2025	
7 Hygiène et pathologie du gibier	Offert		07/06/2025	
8 Tir d'été à l'approche ou à l'affût	Offert		17/05/2025	
9 Régulation des corvidés	Offert		22/02/2025	
10 Élevage de faisandeaux et perdreaux sous poule naine	Offert		03/05/2025	
11 Chasse à l'arc	Offert	Cerfa 10804*03 + pièce d'identité	17/05/2025 ou 06/09/2025	
12 Création de nichoirs à canard	Offert		15/03/2025	
13 Recherche du grand gibier blessé	Offert		12/07/2025	
14 Brevet grand gibier	Offert		Voir P 19	

INSCRIPTION

Il vous suffit de remplir ce bulletin d'inscription et l'envoyer à la Fédération des Chasseurs de la Nièvre.
 N'oubliez pas de cocher la ou les cases correspondantes à la ou aux formations auxquelles vous souhaitez participer, ainsi que de joindre un chèque libellé à l'ordre indiqué dans la colonne COÛT.

Fédération Départementale des Chasseurs de la Nièvre - Forges - 36, Route du Morvan - 58160 SAUVIGNY-LES-BOIS

6 - GARDES PARTICULIERS

Objectif : obtenir la reconnaissance d'aptitudes techniques à la fonction de garde particulier.

Public : futur garde particulier promis à un territoire à garder ou garde particulier (chasse, pêche) souhaitant une remise à niveau.

PROGRAMME

Ce programme est établi conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 30 août 2006.

> **Module 1** : Notions juridiques de base et droits et devoirs des gardes particuliers.

> **Module 2** : Police de la chasse.

> **Module 3** : Police de la pêche en eau douce.

Ces modules sont dispensés par la Fédération des Chasseurs de la Nièvre, l'Office Français de la Biodiversité et la Fédération Départementale de la Pêche de la Nièvre.

■ 1ère Journée : Module 1

Notions juridiques de base et droits et devoirs des Gardes Particuliers

8 h 30 : Accueil des participants.

8 h 45 : Notions juridiques de base :

- Les bases générales du droit pénal français et les institutions judiciaires ;
- La police judiciaire et ses agents ;
- La procédure pénale (les règles de procédure et la rédaction des procès-verbaux) ;
- L'infraction pénale (la notion d'infraction, la responsabilité pénale, les différentes catégories d'infractions et les peines) ;
- Le déroulement de l'instruction des procédures judiciaires.

12 h 00 – 13 h 30 : Repas.

13 h 45 : Droits et devoirs du garde particulier.

- Place du garde particulier au sein de la police judiciaire ;
- Les devoirs, prérogatives et limites de compétence du garde particulier ;
- Le contrôle des contrevenants dans le respect des libertés individuelles et du droit de propriété.

17 h 00 : Déontologie et technique d'intervention ;

- Comportement du garde dans l'exercice de ses fonctions ;
- Communication et présentation.

■ 2ème Journée : Module 2

Police de la chasse

8 h 30 : Accueil des participants.

11 h 00 : Notions d'écologie appliquées à la protection et à la gestion du patrimoine faunique et de ses habitats.

12 h 00 – 13 h 45 : Repas.

14 h 00 : Notions d'écologie (suite).

17 h 00 : Fin de la deuxième journée.



■ 3ème Journée : Module 2

Police de la chasse

8 h 30 : Accueil des participants.

9 h 00 : Réglementation de la chasse.

Connaissances cynégétiques nécessaires à l'exercice des fonctions de garde-chasse particulier.

12 h 00 – 13 h 45 : Repas.

14 h 00 : Conditions de régulation des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts.

17 h 00 : Fin de la formation (modules 1 et 2) et remise de supports de formations.

■ 4ème Journée : Module 3

Police de la pêche en eau douce

8 h 00 : Accueil des participants.

Notions d'écologie appliquées à la protection et à la gestion des milieux naturels aquatiques et à ses ressources piscicoles ;

Les connaissances halieutiques nécessaires à l'exercice des fonctions de garde pêche particulier.

12 h 00 - 13 h 30 : Repas.

14 h 00 : La réglementation de la pêche en eau douce ;

Les conditions de régulation des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts.

17 h 30 : Fin de la troisième journée et remise d'un support de formation.

Lieu : Fédération des Chasseurs de la Nièvre.

Nombre de places : 40 personnes.

Dates : du lundi 30 juin au jeudi 3 juillet 2025.

Inscription :

- soit directement auprès de la FDC 58,

- soit en téléchargeant le bulletin d'inscription via notre site internet : www.chasse-nature-58.com dans la rubrique « Formulaires »,

- soit par envoi du bulletin d'inscription détachable en page centrale de ce catalogue.

Votre inscription ne sera effective qu'après retour, au siège de la Fédération des Chasseurs de la Nièvre, de votre coupon ou dossier d'inscription.

Besoins particuliers :

- Se présenter avec une pièce d'identité avec photo et convocation.

- Possibilité de déjeuner sur place en apportant son panier-repas (les renseignements vous seront communiqués avec la convocation).



Contact à la FDC 58 : Secrétariat 03.86.36.93.16

7 - HYGIÈNE ET PATHOLOGIE DU GIBIER



Objectif : former des chasseurs référents à l'examen initial du gibier sauvage et à attester que le gibier que l'on cède sur le marché ou même à des proches, a fait l'objet d'une attention soutenue. La traçabilité de la venaison de gibier est, dans quelques cas, obligatoire.

Public : tout chasseur.

PROGRAMME

- 8 h 00 : Accueil des participants.
- 8 h 10 : Présentation du programme de formation.
- 8 h 25 : Diaporama hygiène et pathologie.
- 11 h 30 : Test de connaissances.
- 12 h 00 : Fin de la formation et remise d'un support et d'une attestation de stage.

Cette formation est assurée par le Docteur Dominique VAN DAMME, vétérinaire formateur à l'examen initial du gibier sauvage.

Elle est obligatoire pour les vendeurs de venaison.

Lieu : Fédération des Chasseurs de la Nièvre.

Nombre de places : 40 personnes.

Date : Samedi 7 juin 2025

Inscription :

- soit directement auprès de la FDC 58,
- soit en téléchargeant le bulletin d'inscription via notre site internet : www.chasse-nature-58.com dans la rubrique « Formulaires »,
- soit par envoi du bulletin d'inscription détachable en page centrale de ce catalogue.



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



8 - TIR D'ÉTÉ À L'APPROCHE OU À L'AFFÛT



Objectif : proposer une formation présentant les modes de chasses d'approche et d'affût (cervidés, sangliers et renards).

Public : tout public.

PROGRAMME

- 9 h 00 : Accueil des participants.
- 9 h 10 - 12 h 00 : Éthique de la chasse à l'approche, législation, armes, munitions et accessoires, connaissance des espèces, techniques des chasses à l'approche. Nouveauté - Partie pratique :
- 13 h 30 - 16 h 30 : Partie pratique ; tir avec vos carabines au pas de tir à 100 mètres sur sanglier fictif à l'aide d'une canne de pirsch
- 16 h 30 : Fin de formation, remise d'une attestation de formation

A prévoir :

- Votre arme et vos munitions
- Une canne de pirsch si vous avez
- Votre permis de chasser avec la validation en cours et l'assurance

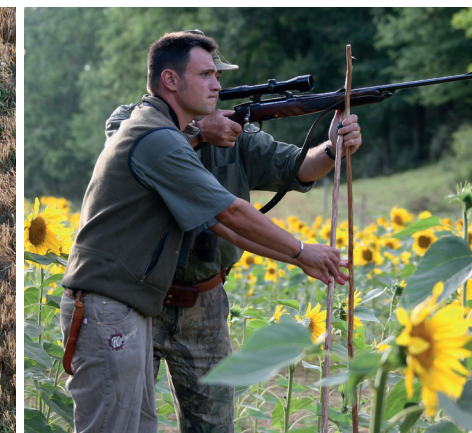
Lieu : Fédération des Chasseurs de la Nièvre.

Nombre de places : 15 personnes.

Date : Samedi 17 mai 2025.

Inscription :

- soit directement auprès de la FDC 58,
- soit en téléchargeant le bulletin d'inscription via notre site internet : www.chasse-nature-58.com dans la rubrique « Formulaires »,
- soit par envoi du bulletin d'inscription détachable en page centrale de ce catalogue.



Contact à la FDC 58 : Secrétariat 03.86.36.93.16
Bernard PERRIN (Président de l'ADCAAN) : 03.86.68.11.80

9 - RÉGULATION DES CORVIDÉS



Objectif : acquérir les connaissances réglementaires et pratiques pour une régulation efficace du corbeau freux et de la corneille noire. Découverte des techniques d'utilisation des formes plastiques de corvidés. Utilisation des boîtes à corvidés et grandes corbeautières.

Public : piégeurs, chasseurs, gardes particuliers, agriculteurs et propriétaires divers.

PROGRAMME

9 h 00 : Accueil des candidats, émargement.

9 h 15 : Connaissance des corvidés, réglementation relative au piégeage et à la destruction à tir, la pose des pièges.

11 h 00 : L'utilisation des appelants vivants et artificiels, le tir, les trucs et astuces. Vente de matériel à prix coûtant.

12 h 00 : Fin de la formation.

Lieu : Fédération des Chasseurs de la Nièvre.

Nombre de places : 30 personnes.

Date : samedi 22 février 2025.

Inscription :

- soit directement auprès de la FDC 58,
- soit en téléchargeant le bulletin d'inscription via notre site internet : www.chasse-nature-58.com,
- soit par envoi du bulletin d'inscription détachable en page centrale de ce catalogue.

@ Contact à la FDC 58 : Secrétariat 03.86.36.93.16

10 - ÉLEVAGE DE FAISANDEAUX ET PERDREAUX SOUS POULE NAIN



Objectif : former à la technique d'élevage «sous poule naine».

Public : toutes personnes souhaitant acquérir les bases de cette technique toujours d'actualité.

PROGRAMME

9 h 00 à 12 h 00 : Les avantages de la technique, le matériel et les installations nécessaires, la phase d'adoption des œufs / des poussins, les premières semaines de la vie des poussins, l'acclimatation progressive au territoire, les précautions, les trucs et astuces...

Lieu : Fédération des Chasseurs de la Nièvre.

Date : samedi 3 mai 2025.

Inscription :

- soit directement auprès de la FDC 58,
 - soit en téléchargeant le bulletin d'inscription via notre site internet : www.chasse-nature-58.com dans la rubrique « Formulaires »,
 - soit par envoi du bulletin d'inscription détachable en page centrale de ce catalogue.
- Cette formation sera dispensée par Philippe GAUTHIER, Président de la Commission Petit Gibier et éleveur de gibier en retraite.

@ Contact à la FDC 58 : Secrétariat 03.86.36.93.16

11 - CHASSE À L'ARC



Objectif : obtenir son attestation de formation pour pouvoir chasser à l'arc.

Public : personnes désirant chasser à l'arc.

PROGRAMME

9 h 00 : Accueil des participants et composition des groupes.

9 h 30 : Partie théorique (1er groupe) : réglementation et différents matériels.

Partie pratique (2ème groupe) : essai des différents modèles d'arcs.

12 h 00 – 13 h 30 : Repas.

13 h 30 : Partie théorique (2ème groupe) : réglementation et différents matériels.

Partie pratique (1er groupe) : essai des différents modèles d'arcs.

17 h 00 : Remise d'un support de formation.

Nombre de places : 30 candidats par formation.

Dates : 2 formations sont programmées cette année, les formations ont lieu les samedis.

> Session 1 : samedi 17 mai 2025 assurée par les Flèches du Morvan Association de Chasse à l'Arc

> Session 2 : samedi 6 septembre 2025 assurée par l'Association Nivernaise des Chasseurs à l'Arc

Inscription :

- soit directement auprès de la FDC 58,
 - soit en téléchargeant le bulletin d'inscription via notre site internet : www.chasse-nature-58.com dans la rubrique « Formulaires »,
 - soit par envoi du bulletin d'inscription détachable en page centrale de ce catalogue.
- Votre inscription ne sera effective qu'après retour, au siège de la Fédération des Chasseurs de la Nièvre, de l'imprimé CERFA.

Besoins particuliers :

Convocation, pièce d'identité avec photographie.
Prévoir un panier repas et une tenue adaptée.

@ Contact à la FDC 58 :
Secrétariat 03.86.36.93.16

Christophe MOUSSY
(Président de l'ANCA) : 06.13.61.34.27

Thierry LADROUE
(Président de la FMACA) : 06.33.74.05.58



12 - CRÉATION DE NICHOURS À CANARDS

Objectif : créer des nichours pour les canards afin de favoriser la présence de cette espèce

Public : tout public.

PROGRAMME

8 h 30 : accueil des participants ; présentation en salle des espèces présentes dans notre département, comment les reconnaître, les besoins de l'espèce.

10 h 30 à 12 h 00 : fabrication d'un nichour par participant

Lieu : Fédération des Chasseurs de la Nièvre.

Nombre de places : 12 personnes.

Date : samedi 15 mars 2025.

Inscription :

- soit directement auprès de la FDC 58,
- soit en téléchargeant le bulletin d'inscription via notre site internet : www.chasse-nature-58.com dans la rubrique « Formulaires »,
- soit par envoi du bulletin d'inscription détachable en page centrale de ce catalogue.

Besoins particuliers : Prévoir une tenue adaptée.



Contact à la FDC 58 : Secrétariat 03.86.36.93.16

13 - RECHERCHE DU GRAND GIBIER BLESSÉ

Objectif : s'exercer au contrôle de tir et rechercher les animaux blessés.

Public : tout public.

PROGRAMME

9 h 00 : Accueil des participants puis, en salle ; présentation des stages nationaux, chiens et dressage, nécessité de la recherche, comportement du chasseur, contrôle de tir et indices de blessures, pratique de la recherche, questions des participants...

11 h 15 : Sur le terrain, au poste : après le tir, le contrôle : recherche d'indices, balisage...

12 h 15 : Repas.

13 h 30 : Travail des chiens (en 2 groupes) sur pistes artificielles puis bilan de la journée.

Lieu : Fédération des Chasseurs de la Nièvre.

Nombre de places : 25 personnes.

Date : samedi 12 juillet 2025.

Inscription :

- soit directement auprès de la FDC 58,
- soit en téléchargeant le bulletin d'inscription via notre site internet : www.chasse-nature-58.com dans la rubrique « Formulaires »,
- soit par envoi du bulletin d'inscription détachable en page centrale de ce catalogue.

Besoins particuliers : Prévoir un panier repas et une tenue adaptée.



Contact à la FDC 58 : Secrétariat 03.86.36.93.16
Régis LONGUET (ARGGB) : 06 43 49 77 71



14 - BREVET GRAND GIBIER PAR L'ADCGG 58

Objectif : La chasse réclame de plus en plus la compétence et la responsabilité de ses pratiquants. Dans le but d'aider les chasseurs à améliorer leurs connaissances et leur qualification, l'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier de la Nièvre a mis en place le Brevet Grand Gibier dans le département.

Ce Brevet est un test, auquel chacun peut se soumettre librement. Il n'est pas obligatoire, mais il constitue une réelle et sérieuse référence cynégétique. Son détenteur aura fait la preuve de connaissances étendues et une expérience pratique dans le maniement des armes de chasse. Il recevra un diplôme et un insigne au logo du Brevet Grand Gibier.

Les formations seront dispensées à la Maison de la Chasse, de la Nature et de la Faune Sauvage à Forges.

Les inscriptions ont lieu dès maintenant et le vendredi 24 janvier 2025 à partir de 19 heures à la Maison de la Chasse, de la Nature et de la Faune Sauvage de Forges, ces inscriptions seront suivies d'un test de connaissances.

Public : chasseurs et tout public aimant la nature.

PROGRAMME

Vendredi 24 janvier 2025 à 19 h : Présentation - Inscriptions - Test de connaissances

Jeudi 30 janvier 2025 à 19 h : Connaissances des espèces : Chevreuil - Sanglier

Jeudi 6 février 2025 à 19 h : Connaissances des espèces : Cerf - Les Trophées

Jeudi 13 février 2025 à 19 h : La petite faune sauvage - Le gibier de montagne

Jeudi 20 février 2025 à 19 h : La balistique - Les armes

Jeudi 27 février 2025 à 19 h : Les munitions - Les optiques

Jeudi 6 mars 2025 à 19 h : Pathologie du Grand Gibier - Vider un Chevreuil

Jeudi 13 mars 2025 à 19 h : Les chiens - La vénerie - Les honneurs

Jeudi 20 mars 2025 à 19 h : La sylviculture (acte1) - La faune et la flore

Jeudi 27 mars 2025 à 19 h : Les prédateurs naturels - Le Loup

Jeudi 3 avril 2025 à 19 h : La réglementation - Les modes de chasse

Jeudi 10 avril 2025 à 19 h : Tir à l'arc - Recherche au sang - La Sécurité

Jeudi 17 avril 2025 à 19 h : Accroissements - Dentures

Samedi 10 mai 2025 à 9 h jusqu'à 17 h : Épreuves pratiques (options Tir - Tir à l'arc)

Samedi 17 mai 2025 à 9 h : La sylviculture (acte2) Arboretum de la Grand Mare

Jeudi 22 mai 2025 à 19 h : Examen blanc

Samedi 31 mai 2025 à 14 h : Brevet Grand Gibier - épreuves théoriques

Les épreuves pratiques de Vènerie (reconnaître des fanfares) auront lieu le 1er juin 2024 à 8 h 30. Possibilité de suivre les modules de Chevreuil, Sanglier et Cerf pour ceux qui le désirent sans aucun engagement en s'inscrivant au moins 8 jours à l'avance.

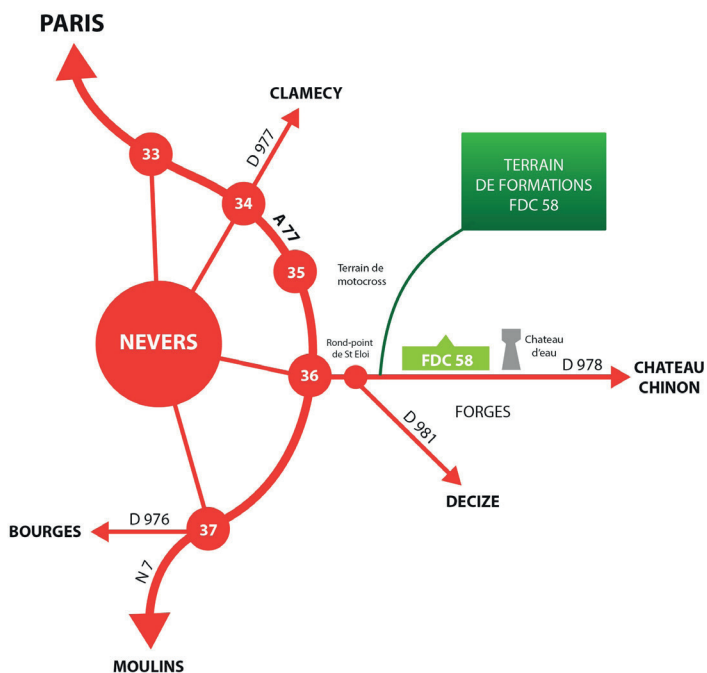
Quatre matinées d'entraînement aux épreuves pratiques seront organisées pour le tir à la carabine ou au fusil, pour le tir à l'arc ou pour la vénerie.

Lieu : Fédération des Chasseurs de la Nièvre.

Nombre de places : 35 personnes.



Contact :
Robert LEMOINE (Président de l'ADCGG 58) : 06.15.96.06.86



Association agréée au titre de la protection de l'environnement

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter :

Fédération Départementale des Chasseurs de la Nièvre
 Forges – 36 route du Morvan - 58160 SAUVIGNY-LES-BOIS
 Tél. : 03 86 36 93 16 - Fax : 03 86 57 10 97
 E-mail: fdc@chasse-nature-58.com
 Site Internet : www.chasse-nature-58.com